



**HAL**  
open science

## Histoire des frontières du Niger : de la nécessité d'une relecture critique d'un tabou historiographique

Camille Lefebvre

► **To cite this version:**

Camille Lefebvre. Histoire des frontières du Niger : de la nécessité d'une relecture critique d'un tabou historiographique. Matériaux pour l'histoire de notre temps, 2004, 73, pp.18-24. 10.3406/mat.2004.963 . halshs-00690895

**HAL Id: halshs-00690895**

**<https://shs.hal.science/halshs-00690895>**

Submitted on 26 Apr 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# *Histoire des*

**Camille LEFEBVRE**

# *frontières du Niger*

1. Pour une analyse plus précise et référencée de l'évolution de la pensée sur les frontières, je me permets de renvoyer à la lecture de mon mémoire de DEA, *Les frontières du Niger*, rédigé sous la direction de Pierre Boilley (Université Paris 1) en 2003 (voir en particulier les pages 36 à 39). Un exemplaire de ce mémoire peut être consulté à la BDIC.

2. Michel Foucher, *Fronts, frontières, un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1994.

3. Voir par exemple les travaux de Daniel Nordmann, comme son ouvrage *Frontières de France, De l'espace au territoire* (Paris, Gallimard, 1998) ou son article « Les espaces frontières » paru dans le numéro 5, de septembre-octobre 2003, des *Annales*.

4. Voir par exemple Hildebert Isnard, *Géographie de la décolonisation* (Paris, Puf, 1931) ; Boutros Boutros-Ghali, *Les conflits de frontières en Afrique* (Paris, Éditions techniques et économiques, 1973) ; Jean-Louis Dufour, *Les confins du territoire militaire du Niger pendant la grande guerre, Air, Tibesti, Kaouar* (mémoire de maîtrise de l'Université Paris I, année scolaire 1973-74) ; Gérard Fourage, *La frontière méridionale du Niger, de la ligne Say Barroua à la frontière actuelle* (thèse de doctorat, Université Toulouse le Mirail, 1974) ; ou encore Abdelmoughi Benmessaoud Tredano, *Intangibilité des frontières et espace étatique en Afrique* (Paris, Bibliothèque africaine et malgache, 1989).

Les frontières sont des objets de mythes et de passions. Guerres, conflits, disputes, revendications, appartenances, nations, territoires, identités, États, les thèmes auxquels elles se rapportent sont de premier ordre et les polémiques à la hauteur des enjeux qu'elles représentent. Leur caractère passionnel amène à se demander comment penser les frontières de manière scientifique. Plusieurs sciences humaines s'y sont attelées<sup>1</sup>. On peut observer trois temps dans la pensée sur les frontières.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les frontières deviennent des objets scientifiques étudiés par le droit et la géographie. Le développement de l'État-nation en Europe fait d'elles un des terrains privilégiés du droit, puisqu'il est désormais chargé de les fixer : elles sont à la fois des objets d'études et des productions du droit. La géographie, à travers l'avènement de la géopolitique et de la géographie historique, les convertit aussi en un objet d'étude à part entière. Mais les compromissions de la géopolitique allemande avec le nazisme incitent les géographes à refuser de s'impliquer désormais en politique, éloignant pour près de trente ans la géographie de l'objet frontière.

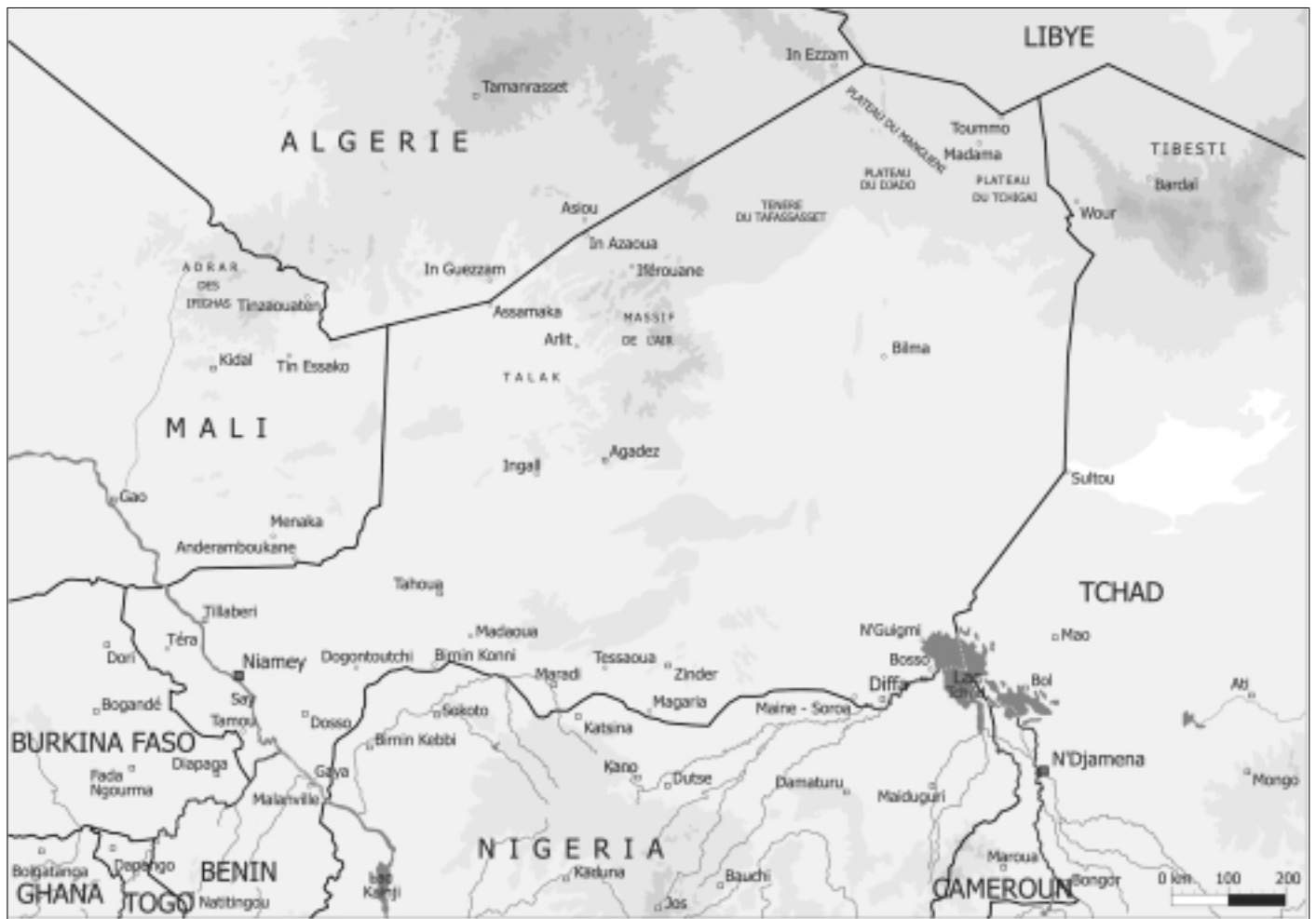
Dans les années 1970, les frontières redeviennent un thème important pour les sciences humaines. Le droit, la géographie de nouveau, puis la sociologie et l'anthropologie s'y intéressent, en particulier à travers l'essor de la recherche sur les problématiques du tiers-monde. Le sens du concept est élargi, et inclut alors l'ensemble des discontinuités humaines, économiques, ethniques, culturelles, linguistiques, sociales et mentales. La pensée sur les frontières se développe dans un sens pluridisciplinaire. Face à ce nouvel engouement, les historiens participent à ces recherches, mais sans jamais considérer les frontières comme des objets his-

toriques à part entière. La science historique récupère le thème des frontières des autres sciences, mais sans en faire évoluer les concepts au regard de ses propres pratiques scientifiques.

C'est encore une fois un ouvrage qui n'a pas été écrit par un historien qui fait aujourd'hui évoluer la pensée sur les frontières. Dans *Fronts, frontières, un tour du monde géopolitique*<sup>2</sup>, Michel Foucher replace en effet la réflexion sur les frontières dans un cadre purement scientifique. On peut alors observer la naissance d'une pensée historique sur les frontières<sup>3</sup>, et la création d'outils théoriques spécifiques à l'histoire, qui permettent de réinscrire l'idée de frontière dans une historicité et dans la durée.

En histoire de l'Afrique, la réflexion sur la question des frontières s'est longtemps focalisée autour de trois grands axes critiques. D'abord, elles étaient considérées comme absurdes et artificielles, produits d'importations imposés sans réflexion et sans logique, au mépris des structures humaines et géographiques existantes, sur un continent auquel était étranger le concept de division politique et territoriale. Puis, c'est la gestion coloniale qui était montrée du doigt pour son aspect coercitif : non content d'avoir créé des aberrations territoriales, les colonisateurs les auraient gérées en dépit du bon sens. Enfin, ce sont les conséquences du découpage qui étaient dénoncées : ces frontières étaient considérées comme génératrices d'effets négatifs multiples ; elles auraient empêché le développement, freiné l'expansion, et seraient à l'origine de migrations, de déséquilibres de population et même de conflits. Elles auraient créé des pays aux limites absurdes, qui par conséquent ne pourraient connaître un développement « normal ».

Ce raisonnement développé par des géographes, des anthropologues et des historiens<sup>4</sup> a longtemps été considéré comme le seul valide, et toute réflexion sur les frontières africaines ne s'y conformant pas était suspectée de vouloir réhabiliter la colonisation. Cette pensée était issue d'une histoire militante, d'une écriture



CARTE N° 1 : **Les frontières du Niger.** Extraite de Camille Lefebvre, *Les frontières du Niger...*, op. cit., p. 4.

de combat, née pour lutter contre les crimes de la colonisation. L'Afrique y était considérée comme un continent global, uni et harmonieux, le mal ne pouvant donc venir de l'extérieur.

Dans sa partie concernant les frontières africaines, l'ouvrage de Michel Foucher publié en 1990<sup>5</sup> remet en cause cette *doxa* et introduisit un questionnement et un argumentaire fondamentalement nouveaux. Dénonçant l'inopérance des raisonnements utilisés jusqu'alors, il plaidait pour une étude approfondie, et au cas par cas, de chacune de ces frontières, afin de construire et de définir de nouvelles problématiques. C'est en suivant cette logique qu'un certain nombre de travaux ont été entrepris en histoire de l'Afrique<sup>6</sup>.

Cette étude a pour but d'observer les processus qui mènent d'un espace physique indéterminé vers un espace édifié en pays : l'espace nigérien est étudié comme un espace en construction. Cela posé, si la construction historique du territoire nigérien est bien évidemment singulière et connaît des particularités, elle n'est cependant pas pour autant le produit d'une histoire spécifique : au-delà de sa spécificité, l'étude présentée ici aborde aussi des questions qui peuvent concerner n'importe quel pays. Étudier le cas du Niger<sup>7</sup> permet à la fois de répondre aux anciennes problématiques et d'en construire de nouvelles. Il faut, dans un

premier temps, retrouver les processus d'élaboration de chacune des frontières, afin de comprendre la logique ou l'absurdité des choix qui ont été effectués. Dans un deuxième temps, il paraît nécessaire d'observer de manière rigoureuse les modes de gestion coloniale du territoire. Enfin, étudier toutes les frontières d'un même pays permet d'interroger révolution des processus d'appropriation du territoire et de l'État.

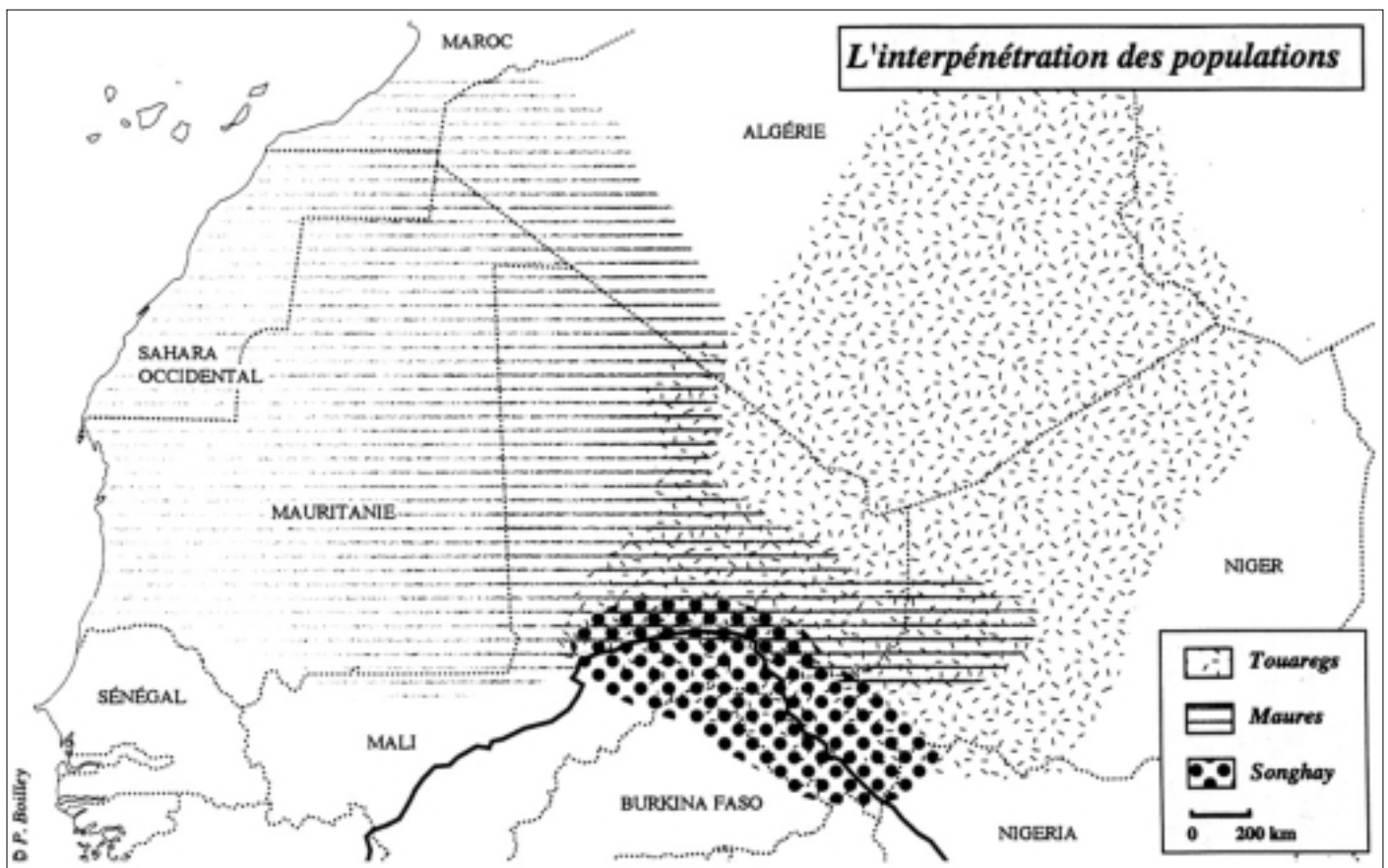
### **Critique de la notion d'artificialité**

Guerre, famine et instabilité politique ont longtemps été expliquées en Afrique par le mauvais découpage colonial. Les puissances européennes auraient opéré une partition arbitraire du continent, qui aurait divisé des groupements homogènes et des aires linguistiques unifiées. Les Africains seraient restés passifs, se laissant imposer des frontières qui seraient donc entièrement exogènes et ne correspondraient en rien aux réalités culturelles, humaines, économiques et linguistiques du terrain. Ces frontières étaient dénoncées comme artificielles, leurs tracés ne s'appuyant sur aucune réalité naturelle. La frontière ligne droite était érigée en paradigme de ces mauvaises frontières.

5. Michel Foucher, *Fronts, frontières, un tour du monde géopolitique*, op. cit.

6. Voir par exemple Catherine Coquery Vidrovitch (dir.), *Problèmes de frontière dans le tiers-monde* (Paris, L'Harmattan, 1982) ; et Colette Dubois, Marc Michel et Pierre Soumille, *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne* (Paris, L'Harmattan, 2000) — ces deux ouvrages sont les actes de deux colloques — ; ou bien encore le mémoire de maîtrise de Christelle Jus, *La rectification de la frontière soudano-maurétanienne*, 5 juillet 1944, soutenu sous la direction de Pierre Boilly à l'Université Paris VII en 1999.

7. Voir carte n° 1 : les frontières du Niger.



CARTE N° 2 : **L'interpénétration des populations au Niger.** Extraite de Pierre Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh, Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Kartala, 1999, p. 501.

L'idée d'un découpage colonial qui aurait divisé des groupes humains et des aires linguistiques homogènes s'appuie sur l'illusion de la perfection frontalière, ainsi que sur le mythe de la concordance entre frontière géographico-politique et frontière ethno-linguistique. Les frontières d'État n'ont cependant jamais correspondu, ni en Europe, ni en Afrique, ni nulle part ailleurs, à des séparations franches entre des groupes humains et des aires linguistiques radicalement différentes. De telles séparations ne sauraient même exister : aucun groupement humain ne vit sans échanges et sans apports extérieurs, qu'ils soient culturels, linguistiques, économiques ou humains. Dans l'espace nigérien, l'interpénétration des populations exclut d'emblée cette idée, particulièrement dans les régions frontalières — comme dans la zone frontière du Niger et du Mali, où se mêlent des populations touarègues, maures et songhais<sup>8</sup>, ou à la frontière du Niger et du Nigeria, où vivent des populations haoussas, peules, songhais, touarègues et toubous.

On a longtemps nié l'existence d'une logique alliant géographie et espace étatique dans l'Afrique précoloniale. L'Afrique d'avant la colonisation était ainsi considérée comme étrangère aux concepts d'État, de territoire, d'espace approprié et d'espace politique. Cette théorie ne résiste pourtant pas à une étude appro-

fondie de l'histoire et de la géopolitique régionale des zones où furent tracées ces frontières. En effet, les lignes frontières actuelles ont souvent suivi des clivages anciens et/ou des enjeux régionaux. C'est ce que Michel Foucher a appelé les *pertinences sous-jacentes*, dont on peut observer deux types : certaines frontières correspondent à des limites anciennes, voire séculaires ; d'autres à la matérialisation d'un rapport de force donné à un moment donné.

Les frontières actuelles correspondent ainsi parfois à des limites issues d'une histoire régionale très ancienne. *No man's land* géographique et humain, zone de séparation groupale ou politique, ou bien limite historique, une histoire locale a souvent influencé leurs tracés.

Au Niger, c'est le cas par exemple de la frontière avec l'Algérie<sup>9</sup>. Celle-ci fut tracée dans une région désertique, où la vie est rendue presque impossible par le climat. Cet espace était la zone de marche entre l'influence politique du sultanat de l'Aïr et celle de l'Amenokal du Hoggar, et était connu de tous. Le puits d'In Azaoua était considérée comme la porte d'entrée de l'Aïr, et un système de douane appelé « *fito* » était en place dans la ville d'Iferouane, première ville de l'Aïr. Si cette limite n'était en aucun cas une barrière, elle n'en symbolisait pas moins un changement de référent politique et identitaire.

8. Voir carte n° 2 : l'interpénétration des populations au Niger.

9. J'ai consacré mon mémoire de maîtrise à l'étude de cette frontière. Voir, donc, Camille Lefebvre, *La frontière du Niger...*, op. cit.

La frontière du Niger et de la Libye correspond elle aussi à une limite ancienne, puisqu'elle prend place dans la zone historique de séparation de l'influence turque et du sultanat du Bornou : historiquement, le rayon d'action de l'ascendant turc ne dépassa jamais Ghât. Le plateau de Manguéni était un espace vide servant de tampon entre ces deux structures politiques. Cette zone n'appartenait à personne, aucune autorité n'y prévalait, c'était une zone d'insécurité et un lieu de refuge pour toutes les dissidences.

La frontière du Niger et du Tchad s'appuie quant à elle sur la limite ancienne entre le pays de Bornou et le pays de Kanem. L'imam Furtwa, dans ses *Kitab* des affaires du Kanem, écrit en 1578 le récit des guerres successives entre le Bornou et le Kanem<sup>10</sup>. Il rapporte qu'à l'issue de ces conflits successifs les deux sultans conclurent un accord qui fixait la frontière entre leurs deux territoires<sup>11</sup>, les villages de la zone étant attribués à l'un ou à l'autre.

La partie sud de la frontière du Niger et du Mali semble être elle aussi le stigmate d'une histoire très

ancienne. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le pays Songhaï, par où passe la frontière, a subi les assauts de la conquête marocaine, et la séparation actuelle semble correspondre à la limite entre la zone de résistance victorieuse à l'invasion marocaine et la zone de soumission à celle-ci. Lors de la dernière offensive de 1640, les Marocains furent en effet refoulés dans le Mali actuel, où ils s'installèrent, sans jamais parvenir à s'implanter dans le territoire qui est aujourd'hui celui du Niger.

Ces limites anciennes n'étaient en aucun cas des lignes fixes et infranchissables, mais plutôt des affirmations de la réalité d'un territoire politique défini et approprié. Il est difficile d'évaluer quelles connaissances de ces pertinences sous-jacentes pouvait avoir le colonisateur. Elles étaient néanmoins assez fortes dans l'histoire et l'identité locale pour s'être imposées à eux.

Certaines frontières, sans avoir une origine aussi ancienne, correspondent néanmoins à un temps de l'histoire régionale. Elles peuvent ainsi matérialiser un rapport de force ponctuel, qui peut être lié à la colonisation, ou simplement constaté et pris en compte par le colonisateur.

La frontière du Niger et du Nigeria, longue de près de 1 500 kilomètres<sup>12</sup>, correspond ainsi dans son tracé aux différents rapports de forces locaux au moment de la colonisation. Lors de la conquête, l'armée française suivait une progression ouest/est, qui a donné son orientation à la frontière actuelle. Pendant cette incursion, l'armée a pu observer et se servir des enjeux locaux qui, alliés aux négociations entre colonisateurs anglais et français, expliquent les choix du tracé. Ainsi, dans sa partie centrale, il correspond aux différents niveaux d'extension des entités haoussas et peules au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est la rébellion contre le Djihad conduit par les Peuls, qui créa des marches entre Sokoto et Maradi. Le tracé de la partie Ouest de la frontière, lui, tient compte de l'influence croissante du sultanat du Damagaram au XIX<sup>e</sup> siècle : au moment de la conquête coloniale, il avait réussi à se tailler une place qui remettait en cause l'hégémonie du sultanat du Bornou ; ce fait nouveau dans les équilibres locaux était en train de modifier la physionomie de la région. Enfin, dans la partie Est, c'est l'affaiblissement du pouvoir central du Bornou qui permit au sultanat de Zinder d'acquérir une certaine indépendance par rapport à celui-ci. Lors des négociations avec les Anglais, ce sont les rapports de forces du moment qui prévalurent sur les dépendances anciennes.

Dans sa partie nord, la frontière du Niger et du Mali correspond aussi à un rapport de force pris en compte par l'occupant français. Cette frontière traverse l'espace du groupe touareg Oullimiden, semblant diviser un groupe apparemment homogène. Or, une scission avait eu lieu à l'intérieur de ce groupe au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup> : à la suite d'un problème de politique interne, deux groupes s'étaient formés, l'un qui suivit le sultan de l'Aïr et l'autre qui se tourna vers Tombouctou. La frontière coloniale vint donc fixer cette séparation.



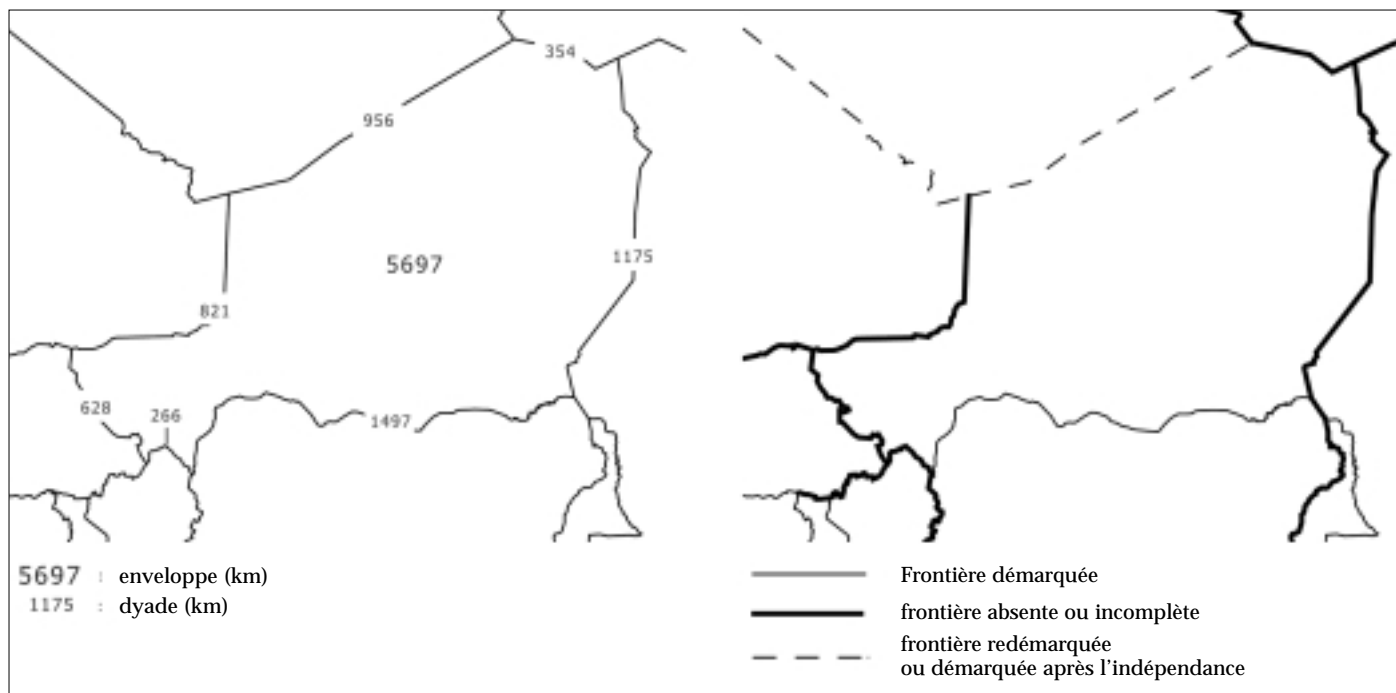
Couverture originale de Hausawa da makwabtansu (*Les Haoussas et leurs voisins*), tome 2, Zaria, The Northern Publishing Company, 1971, 228 p.

10. Les textes de l'imam Furtwa n'ont jamais été publiés dans leur intégralité. Ils existent sous forme de manuscrit en langue arabe. Des extraits en ont été traduits en haoussa et publiés dans un recueil de textes sur les Haoussas : *Hausawa da makwabtansu* (Les Haoussas et leurs voisins), tome 2, Zaria, The Northern Nigerian Publishing Company, 1971. La traduction de ce texte m'a été fournie par Djibo Hamani, professeur d'histoire à l'Université de Niamey, que je remercie.

11. Le texte de cet accord est disponible en annexe de mon mémoire de DEA, *Les frontières du Niger...*, *op. cit.*

12. Voir carte n° 3 : les frontières du Niger.

13. Les circonstances de cette scission sont décrites dans l'ouvrage de Djibo Hamani, *Au carrefour du Soudan et de la berbérie, le sultanat touareg de l'Ayar*, Niamey, IRSH, Études nigériennes, n° 55, 1989.



CARTES N° 3 ET 4

**Les frontières du Niger et Le statut des frontières.**

Extraites de Camille Lefebvre, *Les frontières du Niger...*, op. cit., p. 5.

**Un découpage  
pragmatique et évolutif**

Selon une certaine *doxa*, les puissances européennes se seraient partagées l'Afrique en quelques années, sans connaître les populations qu'elles divisaient. C'est l'image des frontières tracées « à coup de crayon et de gomme sur des cartes représentant d'immenses territoires et ce sans que les populations qui y vivaient aient su ce qui se passait et ce que décidaient à des milliers de kilomètres de là des diplomates étrangers réunis autour d'une table de conférence<sup>15</sup> ». Le découpage de l'Afrique par les colonisateurs ne s'explique-t-il que par la volonté d'impérialisme ? L'analyse de cas géographiques précis, tel celui du Niger permet de déterminer les conceptions et les règles qui prévalaient à l'établissement des frontières pendant la colonisation.

Pour cela, il est tout d'abord nécessaire d'identifier les différents types de frontières. Ce travail de distinction permet en effet de comprendre que pour l'administration coloniale toutes les frontières n'avaient pas la même importance, et qu'en conséquence toutes n'étaient pas gérées de la même façon. Pour commencer, il faut ainsi distinguer les frontières intra-impériales des frontières inter-impériales<sup>16</sup>.

Les premières séparaient des espaces appartenant à un même empire colonial. À l'intérieur de cette première catégorie, on peut distinguer trois types de limites différentes. D'abord, les frontières séparant des espaces dépendant d'une même administration, comme celles du Niger/Bénin, Niger/Mali et Niger/Burkina Faso. Ces trois frontières se situaient toutes à l'intérieur du groupement de l'AOF et dépendaient du même ministère et du même gouvernorat.

Ainsi, ces frontières décrites et stigmatisées comme étant de mauvaises frontières — soit parce qu'elles sont des lignes droites qui semblent avoir été tracées à la règle, comme la frontière du Niger et de l'Algérie ou celle du Niger et de la Libye, soit parce qu'elles séparent des groupes humains apparaissant comme homogènes — viennent en réalité recouvrir des faits anciens, ancrés dans des histoires locales.

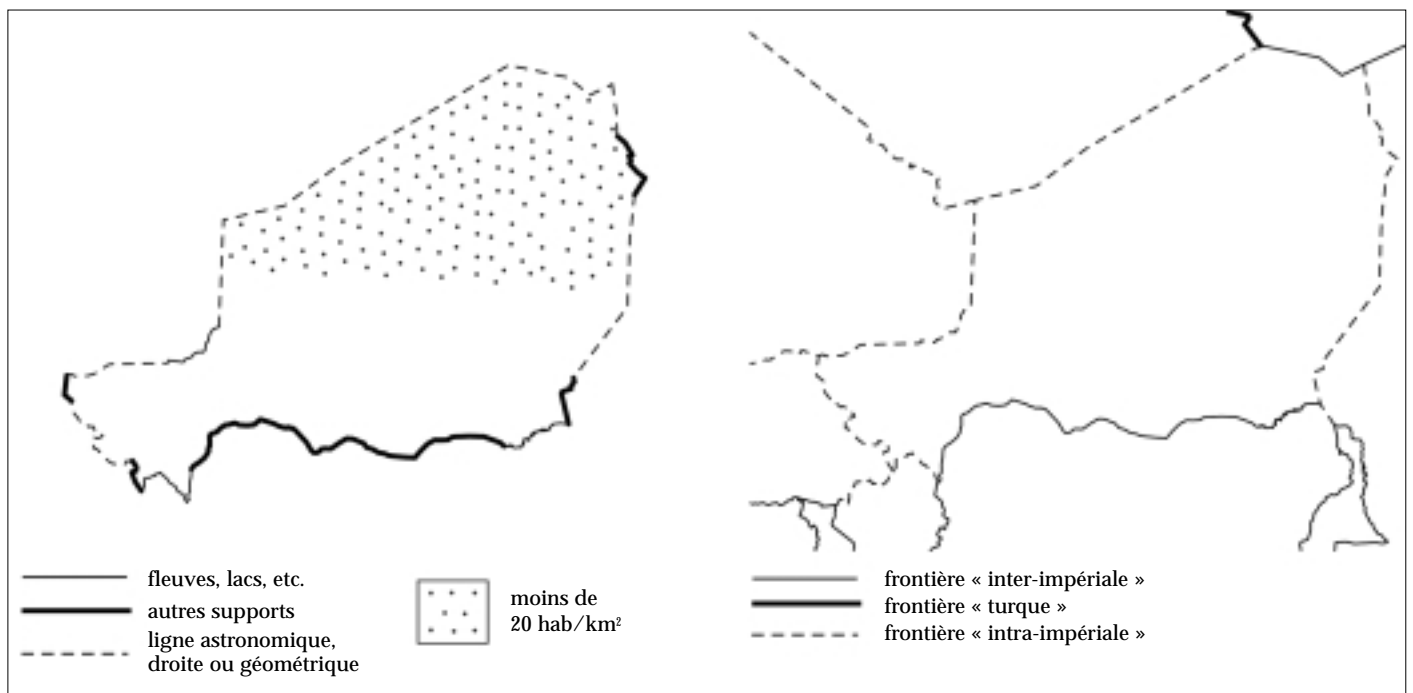
Et au contraire, ce sont parfois celles qui selon les critères classiques apparaissent comme de « bonnes » frontières qui posent le plus de problèmes. C'est le cas, par exemple, de celle qui sépare le Niger du Bénin, dite « naturelle » parce qu'elle s'appuie sur un support hydrographique dans la majorité de son dessin<sup>14</sup>. Pourtant, aucune raison, ni historique ni humaine ne semble justifier son tracé, qui depuis l'indépendance fait d'ailleurs l'objet d'un conflit entre les deux pays... Point de rencontre, d'échange culturel et économique, passage de la transhumance, le fleuve ne pouvait pas constituer une limite.

Dans ces cas, ce ne sont donc pas les tracés des frontières ou leurs localisations qui génèrent des problèmes. Et leur caractère exogène ne peut pas non plus être mis en cause. Seule donc une observation précise de la gestion coloniale nous permettra peut-être de comprendre vraiment les problèmes qu'elles posent.

14. La frontière suit le cours de la Mékrou, affluent du fleuve Niger, pendant près des deux tiers de son tracé. Voir carte n° 5 : géographie physique et humaine des tracés.

15. Citation reproduite par la revue *Hérodote*, numéro du deuxième trimestre 1986, p. 34.

16. Voir carte n° 6 : horogénése nigérienne.



CARTES N° 5 ET 6

**Géographie physique et humaine des tracés et Horogène nigérienne.**  
 Extraites de Camille Lefebvre, *Les frontières du Niger...*, op. cit., p. 6.

Elles n'étaient pas traitées avec plus de soin que les limites de cercle à l'intérieur d'une même colonie, sauf en cas de conflit entre les administrations des deux colonies en présence. Ensuite, viennent les frontières entre deux administrations différentes dépendant du même ministère, comme la frontière séparant aujourd'hui le Niger et le Tchad, qui était une limite entre l'AEF et l'AOF. Enfin, la frontière du Niger et de l'Algérie était, elle, une limite entre deux administrations dépendant de deux ministères et de deux gouvernements militaires séparés. L'Algérie dépendait du ministère de l'Intérieur et ses troupes de l'armée de terre, tandis que le Niger faisait partie du ministère des Colonies et ses troupes étaient issues de l'infanterie de marine.

Dans le cas de ces frontières intra-impériales, c'est donc le degré de concurrence entre ces différentes administrations qui déterminait l'importance qui leur était accordée et leur détermination précise sur le terrain. Aucune règle de droit, aucun accord particulier n'étaient spécifiquement prévus pour les officialiser, et elles étaient d'ailleurs rarement démarquées et matérialisées sur le terrain : pas une seule des frontières intra-impériales de l'espace nigérien ne fut ainsi démarquée durant la colonisation<sup>17</sup>, et aucune d'entre elles ne fit l'objet d'un texte précis et définitif.

Quant aux frontières inter-impériales, elles formaient, elles, les limites entre deux empires colonisateurs. La frontière du Niger et du Nigeria était le point de rencontre entre l'empire français et l'empire britannique, celle entre le Niger et la Libye fut successivement la limite de l'empire français avec l'empire ottoman, puis avec les colonies italiennes, et enfin avec le royaume de Libye. Ces limites ressemblaient beaucoup plus à des frontières que les limites intra-impériales : issues de la

concurrence entre des puissances dominantes, il était nécessaire en effet de clarifier leur situation afin d'éviter les conflits. Ce sont elles qui donnèrent donc lieu au plus grand nombre de traités successifs, et qui nécessitèrent force surveillances et manœuvres.

Le degré d'importance des frontières apparaît donc proportionnel à leur poids stratégique et à leur externalité, et conditionne différents types de gestions, dans la conception et dans le rôle dévolu à celles-ci.

Une question, cependant, reste à poser : pourquoi le colonisateur français décida-t-il de produire des frontières dans ses nouveaux territoires ? L'idée même de prise de possession du territoire par la puissance colonisatrice induisait ou entraînait la conceptualisation de l'arrêt de cette possession avant la création de limite. Il est nécessaire de comprendre que le but de l'occupant n'était en aucun cas de créer des pays qu'il imaginerait pouvoir devenir à terme des États. Son objectif était bien plus pragmatique : face à l'immensité des territoires conquis, le colonisateur cherchait seulement à produire des zones administratives afin de pouvoir en organiser le gouvernement. Les frontières d'aujourd'hui n'étaient alors que des limites réglementaires visant à faciliter la gestion des territoires et qui créaient des unités d'administration de taille standard. Les frontières étaient avant tout des objets utilitaires. Cet objectif pratique conduisit le colonisateur à produire des frontières qui devaient être le moins susceptibles de poser problème. Pour cela, elles devaient être logiques, ne pas générer le mécontentement des administrés, et devaient faciliter la gestion administrative et garantir la paix. C'est probablement

17. Voir carte n° 4 : Le statut des frontières.



Anonyme.  
Campement de nomades  
(Niger) vers 1900.  
Extrait de *Regards  
sur le monde. Trésors  
photographiques  
du Quai d'Orsay,  
1860-1914, Paris,  
Somogy, éditions  
d'Art, AFAA, 2000.*

pour cette raison qu'elles s'appuient pour une part sur des limites anciennes. On peut observer ce pragmatisme dans une correspondance datée de 1909, relative à l'organisation de la région qui fait aujourd'hui frontière entre le Niger et le Mali, et dont le principe d'organisation est ainsi décrit : « *Le lieutenant Detchebarne propose le tracé suivant qui s'inspire du principe : laisser au nomade des tribus différentes leur zone de parcours naturelle et habituelle*<sup>18</sup>. »

Comment ces principes sont-ils appliqués lors de la création effective des frontières ? Un certain nombre d'entre elles furent d'abord dessinées sur des cartes, imprécises, par des diplomates, mais ce ne fut là que la première étape d'un lent processus. Si des zones d'influences furent déterminées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'est que sur une durée relativement longue que se dessina la carte de l'Afrique que nous connaissons aujourd'hui. La conquête eut lieu en majeure partie **après** les premiers traités de détermination des frontières — c'est d'ailleurs ce qui a fait dire que les colonisateurs les avaient dessinées sans même connaître les pays qu'ils divisaient. Mais elles ne furent cependant jamais fixées de manière définitive, leur détermination s'est étalée sur toute la période coloniale, et les tracés ont évolué en fonction des avancées militaires et scientifiques.

On peut ainsi observer l'évolution de la frontière du Niger et de l'Algérie, dont le premier accord fixant le tracé fut signé en 1905. Celui-ci était extrêmement imprécis et les régions qu'il séparait n'avaient pas encore toutes été visitées, mais il était précisé dans le texte de cet accord que celui-ci pourrait changer avec l'évolution des avancées sur le terrain. Et de fait, en 1909, après un certain nombre de missions de reconnaissance, le texte fut réécrit et précisé. Il le fut de nouveau lors de la conférence de Bilma en 1933. Les frontières que nous connaissons aujourd'hui ne sont donc que les dernières moutures d'une organisation administrative fort mouvante. La gestion coloniale des frontières était évolutive : sur le terrain, lorsqu'un tracé était contesté ou critiqué par les populations locales, leurs demandes étaient parfois prises en compte et soumises aux autorités compétentes afin de déterminer s'il devait ou non évoluer. Si la représentation cartographique à

petite échelle du pays n'a pas évolué, ce qui a pu faire croire que les frontières n'avaient pas bougé, sur le terrain, les zones de marches restées floues, volontairement ou faute de moyens, ont évolué, en fonction de l'avancée des connaissances, des revendications des populations ou des enjeux locaux et internationaux.

Au bout du compte, les principes et la gestion des frontières par les colonisateurs français semblent donc avoir été avant tout pragmatiques et évolutifs en fonction des circonstances — même si, bien sûr, ce qui favorisait l'administration coloniale et la rendait possible n'était pas toujours bon pour les populations locales.

À l'issue d'une analyse précise, l'ancrage territorial des structures précoloniales et son influence sur les tracés coloniaux paraît donc indéniable. La formule même de « découpage colonial » semble ainsi abusive, puisqu'elle fait l'impasse sur les réalités anciennes sur lesquelles se sont souvent appuyés les tracés coloniaux. Comme nous l'avons vu, ce n'est donc pas la localisation des tracés qui peut, seule, être mise en cause. Étudiée de près, la gestion coloniale des frontières paraît bien différente de l'image qui en a été donnée jusqu'ici, et ne semble pouvoir expliquer à elle seule les difficultés que connaissent aujourd'hui les pays africains.

Pourtant, la transmission du territoire et des États en Afrique reste problématique, et la question de la viabilité des pays africains ne peut être écartée. La formation de l'État et de l'identité nationale pose effectivement problème. Si le constat paraît sans appel, le lien de causalité entre ces difficultés et les questions frontalières paraît cependant avoir été envisagé jusqu'ici de manière quelque peu rapide. Les frontières ont un potentiel symbolique et emblématique important dans un effort de redéfinition de soi ou de construction de son identité, elles sont des facteurs de construction de l'identité ; les étudier permet ainsi de comprendre, par exemple, le lien entre nation, territoire et État. Pour essayer de comprendre l'Afrique contemporaine, il faut donc s'intéresser de très près aux relations complexes qui existent entre État, territoire et frontières dans ces pays jeunes, afin de comprendre quel rôle positif ou négatif celles-ci jouent vraiment dans les processus de construction nationale. Les concepts de « bonnes » ou de « mauvaises » frontières apparaissent cependant comme inopérant, et l'idée même de frontière naturelle semble être un non-sens. Ce n'est pas la nature qui crée des frontières mais l'Homme et l'Histoire — seul le temps peut leur fournir une justification et leurs donner un sens. Pour comprendre les frontières africaines, il est donc nécessaire de les inscrire dans un temps long, et de retrouver toutes les étapes de l'élaboration de leur histoire. Si elles ne sont certes pas encore complètement appropriées et intégrées par les populations, un processus paraît cependant engagé pour qu'elles acquièrent, peu à peu, une pertinence. □

18. ANN, 11-7-1, correspondance, 1909-1923.